

# Le deuxième Plan National Santé Environnement

## Un long cheminement

par Jacqueline Istas

Une discrète consultation publique a eu lieu cet hiver pour la mise en place du deuxième Plan National Santé Environnement (PNSE2).

Ce plan, qui fait suite au premier PNSE 2004-2008, a le mérite d'exister.

Rappelons-nous, en effet, qu'il y a une quinzaine d'années, rares étaient, en dehors des associations de défense de l'environnement et autres groupes écologistes, ceux qui évoquaient les effets des facteurs environnementaux sur la santé des populations. La tendance était au curatif : « Tombez malades, bonnes gens, on s'occupe de vous. Voyez : on acquiert des équipements modernes et on trouve de nouveaux médicaments pour vous soigner ». Et quand nous parlions prévention, on nous répondait vaccinations et dépistages.

En 2004, l'ouvrage du Professeur Dominique Bel-pomme « ces maladies créées par l'homme » <sup>(1)</sup> eut un retentissement qui dépassa les cercles d'initiés et appuya publiquement grâce à la notoriété de son auteur ce dont nous nous efforçons de faire prendre conscience à nos concitoyens.

Un premier Plan National Santé Environnement fut lancé pour la période 2004-2008. Il présentait les « actions » que le gouvernement avait « décidé de mettre en œuvre pour réduire les atteintes à la santé des Français liées à la dégradation de notre environnement ». Il y était question de « franchir une nouvelle étape dans la prévention des risques sanitaires dus aux pollutions des milieux de vie ». Il était novateur au niveau des principes en reconnaissant officiellement l'influence des facteurs environnementaux sur la santé. Mais en fait il ne déboucha sur aucune mesure d'envergure.

Le Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais m'ayant invitée à lui faire part de nos observations sur le deuxième plan santé environnement (un dossier de 186 pages), je lui ai transmis, avec la collaboration de Robert Trouvilliez et de Blanche Castelain, les observations et propositions ci-dessous :

### Observations et propositions de Nord Nature Environnement concernant le second Plan National Santé Environnement

(Compte tenu du délai imparti et du volume du dossier, ces propositions ne sont pas exhaustives).

Ce projet de plan a le mérite de souligner les effets des facteurs environnementaux sur la santé des populations. Il comporte beaucoup d'éléments positifs, des propositions à préciser, à élargir ou à améliorer, quelques éléments contestables et des propositions insuffisantes ou contestables.

#### Éléments positifs

**La définition de la « santé-environnement »** excluant les risques relevant de comportements individuels comme le tabagisme. L'affirmation de cette définition est en effet essentielle pour mettre fin à une confusion trop fréquente entre les conséquences sanitaires découlant de choix individuels et celles qui sont imposées à la population par la société.

#### Les constats et analyses

La plupart des constats concernant les conséquences des facteurs environnementaux sur la

santé humaine sont justes.

Nous notons en outre la justesse de l'analyse présentée p. 66 et 67 montrant qu'être guéri d'un cancer ne signifie pas avoir retrouvé la santé et que les patients traités pour un cancer présentent un état de santé fragilisé : risque de récurrences cancéreuses, co-morbidités séquelles de la maladie et des traitements, vulnérabilité aux agressions environnementales... Il est essentiel de tenir compte de cette analyse pour prendre conscience de l'importance de la mise en place de mesures destinées à supprimer les causes évitables de cette maladie.

**La plupart des orientations**, notamment :

- la reconnaissance de la nécessité d'améliorer la qualité des milieux pour réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé
- le projet d'« intensifier l'effort sur la substitution des substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques »
- le projet de développer un plan santé transport comportant le développement des transports en commun et alternatifs
- les mesures destinées à limiter les sources de pollution de l'air intérieur
- une gestion durable de la disponibilité en eau

Propositions à préciser, à élargir ou à améliorer

« **Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé** » est insuffisant. Qu'il s'agisse de pollution de l'air ou de l'eau, il faut parvenir à les **supprimer**. Cela ne peut bien sûr que s'effectuer progressivement, mais il convient d'accélérer les étapes et d'avoir pour objectif final la suppression de ces expositions.

« **Réduire les inégalités environnementales** ».

La reconnaissance des inégalités environnemen-

tales et des inégalités qui en résultent pour la santé est un élément positif du plan. Notamment il convient de tenir compte de la grande vulnérabilité de certaines catégories de la population aux pollutions pour ne pas sous-estimer l'impact de celles-ci.

Sur un plan pratique, la réduction des inégalités peut s'appliquer dans certains cas, par exemple :

- protection des personnes vulnérables : les enfants faisant partie de cette catégorie, interdire la vente de jouets contenant des substances nocives, améliorer la qualité des bâtiments les accueillant, comme prévu dans le plan p.59, et aussi, ce qui n'est pas prévu dans le plan, servir une alimentation « bio » majoritaire dans les cantines scolaires ; non seulement « limiter », comme prévu dans le plan, mais interdire la présence de substances toxiques dans les jouets et autres produits destinés aux enfants

- inégalités géographiques : éviter strictement l'implantation de nouveaux établissements polluants dans des régions subissant déjà de fortes pollutions comme le Nord Pas-de-Calais. Il conviendrait dans ce cas de prendre en compte les régions, et pas seulement les « points noirs », dans la mesure où une partie des polluants sont transférés plus loin que leur point d'émission. Quand dans un secteur déterminé une augmentation des pathologies est constatée, comme l'augmentation des cancers du sein dans le Béthunois, il convient d'en rechercher les causes et, si elles sont identifiées, de les supprimer.

- dans le domaine social et professionnel : rénover les logements et bâtiments insalubres, réduire les expositions professionnelles aux agents les plus nocifs.

Mais ces possibilités de réduction sont limitées : il n'est pas pensable de transférer des usines polluantes en fonctionnement du Bassin Minier vers la Lozère ou de séparer les enfants des parents quand ceux-ci résident dans une zone à forte pollution atmosphérique.

Se focaliser sur les inégalités risque de conduire à une démarche restrictive se limitant aux points

## Santé Environnement

noirs et aux seules mesures réalisables pour protéger les catégories de population les plus sensibles.

Il faut **s'orienter très rapidement vers une suppression pour tous des pollutions** ayant un fort impact sur la santé, qu'elles soient d'origine industrielle, agricole ou liées aux transports : tendre à supprimer celles dont l'impact est prouvé et, par application du **principe de précaution**, sans attendre une catastrophe sanitaire, celles dont l'impact est considéré comme probable. En supprimant ces pollutions pour toute la population, on fera bénéficier les personnes les plus vulnérables de la restauration de la qualité environnementale. Il ne faut surtout pas se limiter aux points noirs bien localisés, mais tenir compte des **pollutions diffuses** comme celles des pesticides et des expositions diffuses aux agents CMR et de façon générale appliquer les techniques alternatives non nocives.

**Propositions insuffisantes, affirmations contestables.**

**Propositions insuffisantes ou contestables**

### Analyses

#### Chiffres / cancers

Les chiffres cités sur la relation environnement cancer sont contestés et nous paraissent sous-estimer la réalité.

#### Causes de l'augmentation des cancers

Le fait d'imputer l'augmentation de l'incidence des cancers « *au vieillissement de la population, à l'augmentation de l'espérance de vie, au prolongement de la survie après diagnostic de cancer et au dépistage de lésions plus précoces* » ne fait que masquer l'impact de l'environnement sur la multiplication des cancers. Ce n'est pas parce qu'une personne est âgée qu'elle a une plus grande probabilité d'être atteinte de cancer, mais parce qu'elle a eu une durée d'exposition plus grande

aux agents concérigènes. Une augmentation des cancers est d'ailleurs observée aussi aujourd'hui chez les adultes jeunes et chez les enfants. Quant au dépistage, s'il n'avait pas été effectué précocement il aurait été fait plus tard et le cancer diagnostiqué tardivement aurait été aussi comptabilisé.

### Mesures envisagées

Les mesures préconisées sont rarement à la mesure des enjeux, en raison de leur timidité sur le plan quantitatif et de la lenteur des délais envisagés, par exemple :

#### Particules

Alors que le document présenté cite une étude de l'OMS attribuant en 1996 en France 30 000 décès prématurés à la pollution atmosphérique particulaire, « *réduire de 30 % en 2015 par rapport à aujourd'hui les teneurs de particules fines dans l'air* » est un objectif trop modeste, compte tenu, par ailleurs du fait que ces annonces ne sont pas toujours tenues.

Combien de pathologies cardio-vasculaires et respiratoires ces particules auront-elles provoquées d'ici 2015 et au-delà ?

#### Pesticides

Le projet de « mieux connaître la contamination en pesticides du compartiment aérien » a son intérêt, mais dans notre région elle est connue via Atmo et elle ne doit pas détourner l'attention de la nécessité de stopper la voie de contamination la plus importante sur laquelle le plan santé environnement n'insiste pas suffisamment : **l'ingestion répétée d'aliments contaminés par les pesticides. Parmi les mesures à préconiser prioritairement il convient d'ajouter le développement généralisé et accéléré de l'agriculture « bio », qui a en plus l'avantage de protéger les sols.**

#### Déchets

Les problèmes relatifs aux traitements des déchets n'ont pas été développés. Il faudrait souli-

gner les risques présentés par les incinérateurs, même « modernes » pour la santé humaine et les solutions alternatives pour pouvoir les éviter : réduction plus intense des déchets à la source, recyclage et méthanisation quand c'est possible.

## Relations avec les autres plans existants

Contrairement à ce qui est annoncé p.10. **le plan santé environnement devrait pouvoir se substituer aux autres plans existants lorsque ceux-ci prévoient des dispositions induisant des facteurs qui affectent la santé.**

### Plan cancer

Le plan santé environnement doit être mieux articulé avec le plan cancer. Il est prioritaire de mettre l'accent sur le problème du cancer compte tenu de l'augmentation de la proportion d'individus ayant ou ayant eu un cancer, de la pénibilité de cette maladie et de certains de ses traitements, des risques de mortalité qu'elle implique et, dans les cas de guérison, de la gravité des séquelles de la maladie elle-même et des séquelles des traitements.

En l'état actuel du plan cancer, il est à craindre que la conception de la « santé environnement » définie en page 11 du PNSE 2 et les projets de réduction de polluants cancérigènes se trouvent infirmés par la place des facteurs environnementaux dans le plan cancer : dans l'annexe 3 résumant les grandes lignes du plan cancer la réduction des risques d'origine environnementale n'est citée qu'en 4<sup>ème</sup> position après les actions contre le tabac et l'alcool. On retrouve ici cette tendance réductrice connue qui consiste à minimiser l'impact pourtant bien réel de la dégradation de l'environnement sur la santé. Or la réduction des risques d'origine environnementale doit être prioritaire car ces risques sont multiples, contrairement à l'alcool et au tabac ils sont imposés aux individus, alors que leur nocivité n'est pas toujours dénoncée. Ce sont eux qui expliquent l'aug-

mentation des cas de cancers.

### Plan Ecophyto 2018

Il constitue une avancée par rapport à la situation actuelle, très en retard sur ce point, mais **l'urgence exige que la réduction de l'emploi des pesticides soit accélérée et intensifiée.** Elle devrait être accompagnée d'une formation généralisée des jeunes agriculteurs en bio.

**Au total, le plan santé environnement ne doit pas être un plan parmi d'autres auxquels il serait juxtaposé. Il doit être le plan majeur qui dicte les autres dispositions à prendre dans tous les domaines. Nord Nature Environnement considère que la vie et la santé des populations sont des objectifs prioritaires qui doivent primer sur toute autre considération.**

*L'affaire n'est pas gagnée. Il y aura encore un long cheminement avant d'en arriver là.*

*De plus en plus de voix s'élèvent pour souligner les liens entre la dégradation de l'environnement et celle de la santé. Le film de Jean-Paul Jaud « Nos enfants nous accuseront » a donné à réfléchir sur les conséquences des pesticides sur notre santé. L'excellente émission de télévision « le scandale de la France contaminée » passée sur France 3 le 11 février dernier a révélé à un large public l'existence de terres contaminées par la radioactivité et les risques imposés à la population à son insu.*

*Mais par ailleurs on voit se développer des campagnes détournant l'attention vers d'autres causes.*

*On peut s'interroger, par exemple, sur un supplément de huit pages « lutte contre le cancer » paru récemment dans le Monde, quotidien national réputé pour son sérieux <sup>(2)</sup> qui publie souvent de bons articles sur l'environnement. Or dans les articles de ces huit pages consacrés au thème du cancer, il est question de développer la recherche, d'améliorer les soins, et à nouveau la « prévention » se limite à*

## Santé Environnement

multiplier les diagnostics, à lutter contre le tabagisme et l'alcoolisme et à prévenir l'obésité en recommandant une alimentation équilibrée et l'exercice physique... Mais les facteurs environnementaux cancérigènes comme les pesticides que la société nous impose sont négligés.

Certes il est utile d'informer les jeunes de la nocivité du tabac et de l'alcool, de l'intérêt d'une alimentation équilibrée et de l'exercice physique et de rappeler tout cela à certains adultes. Mais n'y a-t-il pas désinformation dès lors que l'on détourne l'attention des lecteurs d'une partie importante des causes contribuant à l'apparition des cancers ?

A y regarder de près, on trouvait en bas de la première page l'indication « la rédaction du Monde n'a pas participé à la réalisation de ce supplément », et tout en haut, en petits caractères « Publicité ».

Ceci nous interpelle : que vient faire la publicité dans ce qui est présenté comme des articles d'information médicale ? Quels lobbies ont intérêt à faire oublier aux lecteurs le rôle des polluants et des produits cancérigènes ? les marchands de produits phytosanitaires ? les entreprises d'incinération ? Les firmes d'automobiles ? l'industrie pharmaceutique ? ou d'autres ?

### Informations complémentaires sur environnement et santé

De récentes informations s'ajoutent aux données dont nous disposons concernant l'influence de la pollution atmosphérique sur la santé.

#### Particules

Selon L'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (Afsset), les expositions fréquentes à des niveaux modérés de pollution par les particules fines dans l'air ambiant ont plus d'impact sur la santé que les pics. On ne peut trouver de seuil de pollution au-dessous duquel il n'y aurait pas d'impact sanitaire.

Selon l'avis de l'Afsset, la réduction des émissions doit passer avant le dispositif d'information et d'alerte sur les pics <sup>(3)</sup>.

#### Air pollué dans les crèches

L'Association santé environnement France vient de rendre publics les résultats de tests effectués dans neuf crèches de France. Selon son rapport, l'air est pollué dans un certain nombre de crèches.

Les deux tiers des crèches testées ont des taux de benzène, substance cancérigène, qui dépassent la valeur de référence de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Pour le formaldéhyde, polluant impliqué dans l'apparition de maladies respiratoires et cancérigène considéré comme « probable » chez l'homme, la moitié des crèches testées dépassent la valeur de référence <sup>(4)</sup>.

Nous n'en sommes pas étonnés. Depuis plusieurs années, des taux élevés de formaldéhyde, par exemple, ont été constatés à l'intérieur de nombreux locaux, dans des bibliothèques et dans des logements <sup>(5)</sup>. Il est constaté que l'air intérieur des locaux est pollué par des substances nocives provenant des cloisons ou du mobilier, de parquets vitrifiés, de panneaux de contreplaqué, de peintures, de vernis, de colles, de produits d'entretien... Ces pollutions sont encore plus graves quand il s'agit de crèches, car les enfants sont particulièrement vulnérables.

(1) « Ces maladies créées par l'homme. Comment la dégradation de l'environnement met en péril notre santé », par le professeur Dominique Belpomme en collaboration avec Bernard Pasquito, Editions Albin Michel, 2004

(2) Le Monde du 18 février 2009

(3) Source: le Monde du 25 mars 2009

(4) Source: la Voix du Nord du 27 mars 2009

(5) « L'air intérieur », revue de l'APPA, n° 69, deuxième semestre 2005, p.5 à 9.